

SÉNAT

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988

Service des Commissions

BULLETIN

DES COMMISSIONS

SOMMAIRE

	Pages
	-
Finances, contrôle budgétaire et comptes économiques de la nation	1331

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 12 juillet 1988 - Présidence de M. Christian Poncelet, président - La commission a procédé à l'audition de M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Le ministre d'Etat, dont c'était la première audition par une commission parlementaire depuis la formation du Gouvernement, a tout d'abord souligné le prix qu'il attachait à l'instauration d'un dialogue permanent et effectif avec la commission des finances du Sénat. A cet égard, répondant au souhait exprimé par le président **Christian Poncelet**, il a annoncé son intention de venir présenter avec le ministre délégué chargé du budget, le projet de loi de finances pour 1989, à la commission des finances du Sénat, le jour même de son adoption en Conseil des ministres.

Abordant les questions relatives à la conjoncture économique, le ministre d'Etat a, dans un premier temps, souligné le caractère plutôt favorable de l'environnement international, marqué par une forte croissance (+ 4 % pour les pays membres de l'O.C.D.E.). Cette croissance n'est pas soutenue par des tensions inflationnistes trop importantes malgré l'injection massive de liquidités auxquelles ont procédé les Etats après le krach boursier d'octobre 1987. Les accords du Plaza et du Louvre permettent une meilleure régulation des changes. Toutefois, les déterminants du krach boursier, à savoir les déficits commerciaux et budgétaires américains qui

constituent une ponction sur l'épargne mondiale, demeurent, même si leur ampleur est moindre, ce qui constitue un sujet de préoccupation pour le ministre d'Etat. Celui-ci a en outre indiqué que la coopération entre banques centrales restait insuffisante notamment en matière de taux d'intérêt.

En second lieu, **M. Pierre Bérégovoy** a relevé les aspects positifs de la conjoncture économique française. La croissance est soutenue (+ 2,5 % en un an), le taux de 2,8-3 % pouvant être atteint pour l'année 1988. De surcroît, cette croissance, après avoir été tirée par la consommation des ménages, l'est désormais par l'investissement et notamment l'investissement industriel. Le taux d'inflation est resté limité à 2,5 % en glissement. L'indice des prix devra toutefois absorber la hausse des prix des services publics et celle des prix du tabac. Cependant, la hausse rapide des prix des services apparaît préoccupante car elle n'est pas sans influence sur l'évolution des charges des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages. Le ministre d'Etat a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de recourir actuellement aux moyens d'intervention que donne au Gouvernement l'ordonnance du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et à la concurrence mais qu'il suivait l'évolution des prix des services avec vigilance.

Parmi les points moins favorables figure le déficit de la balance commerciale (plus particulièrement celui des échanges industriels) qui devrait se maintenir aux alentours de 30 milliards de francs en 1988. Ce déficit annuel est d'autant plus inquiétant qu'en 1987 la "facture énergétique" a diminué de 100 milliards de francs et que parallèlement les exportations industrielles ont baissé pour un montant du même ordre. Le ministre d'Etat a insisté sur la nécessité d'une bonne tenue du franc et sur sa volonté de ne pas procéder à une dévaluation de la monnaie dont les inconvénients excèdent largement les avantages pour l'économie française. Enfin, la situation de l'emploi demeure mauvaise. Pour des raisons

démographiques, malgré l'accroissement des créations d'emplois, le chômage continue d'augmenter. Il a indiqué qu'il convenait de combiner à la fois le traitement économique par la recherche d'une plus grande croissance et le traitement social malgré son coût en terme de dépenses publiques.

En troisième lieu, le ministre d'Etat a dressé un bilan de l'exécution de la loi de finances pour 1988. Le déficit budgétaire sera limité au niveau prévu de 114,9 milliards de francs, malgré le décret d'avance. Celui-ci a pu être gagé pour l'essentiel par des économies budgétaires. Ce maintien du niveau du déficit est essentiel, a rappelé **M. Pierre Bérégovoy**, pour mener une politique d'abaissement des taux d'intérêt, largement conditionnée par la capacité à limiter les déficits publics. S'agissant des recettes, le ministre d'Etat a indiqué que l'accroissement de la consommation entraînait une augmentation du produit de la T.V.A. et le rétablissement des marges des entreprises, celui de l'impôt sur les sociétés. Il a en outre observé que la charge de la dette n'a pas diminué autant que la loi de finances le prévoyait et qu'un léger dérapage sur les crédits à l'exportation était apparu depuis le début de l'année.

Enfin, le ministre d'Etat a rappelé les priorités de l'actuel gouvernement sur le plan économique. La désinflation doit demeurer un objectif prioritaire pour des raisons structurelles et psychologiques. Elle constitue une garantie d'amélioration de la compétitivité et d'accroissement du pouvoir d'achat en longue période. Toutefois, **M. Pierre Bérégovoy** a fait observer que le dernier rapport du centre d'études des revenus et des coûts faisait apparaître une baisse du pouvoir d'achat des revenus salariaux et une augmentation des revenus non salariaux liée aux conséquences de la libération des prix des services. L'existence de telles distorsions dans la politique de désinflation présente un risque de tension sociale. L'ensemble des revenus devrait évoluer au même rythme et le pouvoir d'achat des salariés doit être

préservé. Le ministre d'Etat a appelé à l'engagement de négociations au sein des entreprises pour aboutir à une meilleure répartition des résultats, la cohésion sociale étant un fondement de la croissance économique équilibrée.

La seconde priorité du Gouvernement est le maintien de la rigueur dans la gestion des finances publiques. Il a assuré que le déficit budgétaire serait limité à 100 milliards de francs en 1989 et fait remarquer qu'il s'agissait d'un effort important compte tenu de l'abandon de la politique de privatisation des entreprises publiques. Il a indiqué qu'il attachait également une grande importance au rétablissement de l'équilibre des comptes de la sécurité sociale.

Le ministre d'Etat a enfin indiqué les moyens qu'il entendait mettre en oeuvre afin d'assurer les deux objectifs prioritaires de son action : baisse des taux d'intérêt d'une part et soutien à l'investissement d'autre part.

Il a rappelé sa volonté de poursuivre la baisse des taux d'intérêt et notamment d'aboutir au rapprochement du taux d'intérêt directeur de la Banque de France (6,75 %) du taux de prise en pension de la Bundesbank (3,75 %). Ce rapprochement ne pourrait être poursuivi, selon M. Pierre Bérégovoy, que si la politique de désinflation était maintenue. Il a en outre indiqué que le décloisonnement des marchés monétaires et financiers et le développement de la concurrence en matière d'intermédiation bancaire pourraient permettre une diminution du taux du crédit aux entreprises. Il a noté que le récent abaissement de 5 à 1 million de francs du montant des billets de trésorerie allait permettre aux petites et moyennes entreprises de bénéficier de ce mécanisme.

S'agissant de la politique de soutien à l'investissement, le ministre d'Etat s'est déclaré favorable à des mesures générales et permanentes qui pourraient

porter sur le régime des amortissements ou sur une diminution du taux de l'impôt sur les sociétés, celle-ci devant, selon lui, porter davantage sur les bénéficiaires restant dans l'entreprise en raison de la relative sous-capitalisation des entreprises françaises.

Le ministre d'Etat a indiqué qu'il examinerait avec intérêt les observations de **M. Jean-François Pintat** concernant la fiscalité de l'énergie, de **M. Jacques Descours Desacres** sur l'actualisation des bases servant au calcul des valeurs locatives foncières et de **M. Geoffroy de Montalembert** sur les conséquences pour les entrepreneurs ruraux du régime fiscal de l'investissement foncier.

Répondant plus particulièrement à **M. Maurice Couve de Murville**, le ministre d'Etat a indiqué toutefois qu'il lui paraissait difficile, en raison des conséquences financières de l'arrêt du programme des privatisations et des priorités affichées par le Gouvernement en matière d'éducation, de recherche et de traitement social du chômage, de concilier la limitation à 100 milliards de francs du déficit budgétaire et de nombreuses diminutions d'impôt.

S'agissant des taux d'intérêt et à la suite des interventions de **MM. René Ballayer, Jean-Pierre Masseret, Josy Moinet et Christian Poncelet**, il a précisé que l'évolution des taux d'intérêt en France et en Allemagne paraissait certes contradictoire mais que les taux allemands restaient largement inférieurs aux taux français. Il a indiqué que l'harmonisation des fiscalités du capital et de ses revenus était un réel sujet de préoccupation, notamment si la Communauté européenne s'orientait vers une harmonisation par le bas, selon les vœux de la Grande-Bretagne. En effet, elle risquerait de poser un problème de cohésion sociale dans la mesure où les revenus du capital se trouveraient nettement moins taxés que ceux du travail. Il a enfin fait observer que la baisse des taux d'intérêt des prêts aux collectivités locales dépendent largement du niveau des taux pratiqués sur les

livrets A de caisse d'épargne. En la matière il a incité les collectivités locales à mettre en concurrence les prêteurs traditionnels et les banques locales.

Répondant aux observations de **MM. Jean-Pierre Masseret, Josy Moinet et Christian Poncelet**, le ministre d'Etat a indiqué que l'harmonisation des taux de T.V.A. au sein de la Communauté européenne représenterait un manque à gagner de 80 milliards de francs pour le budget de l'Etat, étant entendu que la commission propose une augmentation des droits d'accise. Le ministre d'Etat a fait observer que cette augmentation ne serait pas neutre pour l'indice des prix.

A M. Gérard Delfau, qui l'interrogeait sur la remise en vigueur du fonds industriel de modernisation, le ministre a indiqué son souhait de voir l'épargne recueillie par les CODEVI affectée par priorité aux petites et moyennes entreprises par un établissement spécialisé qui pourrait être la Caisse des dépôts ou le C.E.P.M.E.

Répondant à **M. Christian Poncelet**, le ministre d'Etat a confirmé que la réforme des durées d'amortissement lui semblait la mesure la plus sage en matière de soutien à l'investissement mais qu'elle posait toutefois le problème des investissements immatériels (recherche, formation, action commerciale...).

M. Pierre Bérégovoy a ensuite longuement répondu à **M. Raymond Bourgine** qui avait souligné les inconvénients d'une taxation privilégiant les bénéficiaires réinvestis notamment concernant la mobilité du capital investi dans l'économie et les risques d'O.P.A. que favorisait cette mesure. Il a fait observer notamment que l'avoir fiscal constituait actuellement un avantage aux bénéficiaires distribués, que les entreprises françaises étaient actuellement sous-capitalisées et qu'il convenait en conséquence de les encourager au réinvestissement. Il a retenu les objections formulées par **M. Raymond Bourgine** sur les risques d'O.P.A. et indiqué que des discussions étaient en cours au niveau européen pour

édicter des règles de transparences des offres publiques d'achat. Pour ce qui concerne le M.A.T.I.F., le ministre a indiqué qu'il était souhaitable que les intervenants élaborent des règles déontologiques et que les entreprises mesurent parfaitement le risque de leur intervention. Il a accueilli favorablement l'idée émise par **M. Raymond Bourguin** de distinguer dans les comptes des sociétés les pertes et les profits occasionnés par les opérations sur le M.A.T.I.F.

Puis le ministre a indiqué à **M. Paul Loridant** son souhait de voir relancer les procédures de négociation collective ; il a expliqué l'attitude prudente du Gouvernement en matière de hausse des salaires dans la fonction publique et la nécessité de revoir les mécanismes du glissement "vieillesse-technicité".

Abordant les problèmes de la sécurité sociale évoqués par **MM. Josy Moinet et Jean-François Pintat**, il a précisé que les dépenses de santé pouvaient, au prix d'une certaine rigueur, être maîtrisées mais que le déficit de l'assurance-vieillesse était structurel, l'équilibre ne pouvant être trouvé que par une augmentation des cotisations des actifs dont le nombre diminue alors que le nombre d'inactifs s'accroît et que la durée de vie s'allonge. Une étude a été demandée au Conseil économique et social. Le ministre a indiqué qu'il souhaitait aborder ce débat au fond lors de la discussion budgétaire prochaine.

Enfin, le ministre d'Etat a développé, à l'intention de **M. Maurice Couve de Murville**, les conséquences de la politique économique des Etats-Unis, précisant qu'un retournement était en cours en raison de la baisse du dollar qui permettait à ce pays d'être de nouveau exportateur. L'économie américaine ne va pas pouvoir tirer très longtemps le reste de l'économie mondiale car les conséquences en ont été lourdes (poids de la dette américaine atteignant 1 000 milliards de dollars, poids du déficit budgétaire, conséquences pour les pays en voie de développement...) ; il appartient au Japon qui s'y prête en augmentant sa demande intérieure et à l'Allemagne, qui

paraît plus réticente, de prendre le relais. **M. Pierre Bérégo**voy a en outre souligné que la crise boursière d'octobre 1987 avait entraîné une perte de 700 milliards de dollars pour l'économie américaine mais que les mécanismes de régulation avaient permis de limiter les conséquences sur la demande intérieure et sur la monnaie américaine. L'économie financière semble donc influencer, moins que par le passé, l'économie réelle. En conclusion, il a souhaité que l'Europe réagisse et renforce sa coopération en se dotant de sa propre monnaie de réserve.

Puis, la commission a procédé à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Michel Durafour, nommé membre du Gouvernement. Sur proposition de M. Josy Moinet, **M. Joseph Raybaud** a été élu vice-président à l'unanimité.

M. Christian Poncelet, président, s'est vivement réjoui de cette élection et a rappelé les sentiments exceptionnels d'amitié et d'estime qui le liaient à M. Joseph Raybaud dont il a souligné qu'il siégeait à la commission des finances du Sénat depuis le 21 janvier 1959.